

Une convention de créance ne résout rien ...

Élu-e-s et habitant-e-s de Bures-sur-Yvette, nous sommes attaché-e-s à une Communauté Paris Saclay solidaire et humaine. Cette solidarité doit être mise en œuvre au bénéfice des habitants et doit s'exprimer dans le respect des règles communes.

Lors du dernier conseil communautaire, après un débat inhabituellement long et l'expression d'un certain nombre de réserves marquées quant à la demande du maire de Bures-sur-Yvette, vous avez pensé faire preuve de solidarité avec les habitant-e-s d'une commune en difficulté. En réalité vous avez seulement donné un coup de main à un maire à la gestion aventureuse.

L'échelonnement de créance pour le paiement de l'attribution de compensation accordé au maire de Bures-sur-Yvette ne résout pas, à terme, la crise financière structurelle dans laquelle Jean-François VIGIER a plongé durablement sa ville. Pour les habitant-e-s, ce vote ne résout rien.

Voilà des années que des alertes sont pourtant lancées sur la situation budgétaire de notre ville, que ce soit en conseil municipal, auprès de la préfecture, ... sans qu'elles semblent prises en compte.

Factuellement, depuis 2018, notre capacité d'épargne nette est négative. Lorsque l'on nage la bouche ouverte au ras de la surface, il est écrit que l'on finira par boire la tasse...

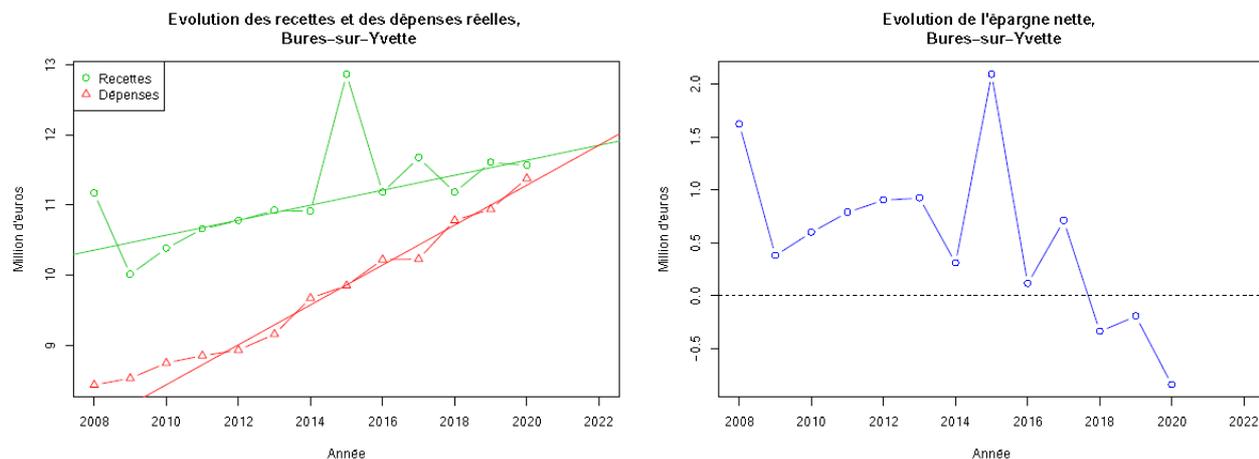
Nous, élu-e-s et habitant-e-s de Bures-sur-Yvette et de la Communauté Paris-Saclay,

- dénonçons le déroulement du processus de consultation des élus communautaires lors du dernier conseil, en violation du règlement intérieur de la CPS. Cette convention de créance a été présentée en conseil de la CPS sans jamais avoir été présentée préalablement ni au bureau ni en commission. Cette non conformité réglementaire n'est pas qu'un problème juridique : les élus ont manqué de temps et d'éléments d'information pour étudier le dossier ;
- contestons la légalité comptable de la convention de créance qui n'est pas symétrique entre la CPS et la commune de Bures sur Yvette ;
- contestons la légalité de la prise en compte de cet accord dans le budget primitif qui revient à introduire une dotation exceptionnelle qui n'est nulle part compensée. Cette implémentation - en plus de ne pas suivre la convention de créance-, masque la situation financière réelle de la ville en modifiant artificiellement les indicateurs officiels ;
- interrogeons la possibilité, pour la CPS, de se substituer à un organisme bancaire et de le faire sans qu'aucun plan n'ait été présenté pour sortir la ville de cette situation et ainsi garantir d'être en mesure de rembourser à la CPS la première traite de 470 k€ en 2022
- considérons que, comme c'est le cas depuis plusieurs années, cet artifice vise à seulement occulter la situation et non à la résoudre.

Nous en appelons à un partage d'informations transparent et exhaustif ainsi qu'à un débat démocratique et éclairé pour sauver la ville de cette situation critique.

Pour illustrer notre propos et dans un souci de transparence, deux graphes sont reproduits ci-dessous. Ils sont strictement issus des comptes administratifs de la commune (documents publics). Le premier montre l'effet ciseau à l'œuvre depuis des années (2008) entre les recettes et les dépenses, mettant en évidence le caractère structurel du problème.

Avec un en-cours de la dette au 31/12/2020 de 8,4M€ et une épargne brute de 57 247,75€, le ratio de désendettement de notre commune dépasse 147 ans !



À une époque où la défiance envers les élites favorise le populisme et où l'abstentionnisme gangrène progressivement la démocratie, il est vital que les élus et les serviteurs de l'État et des collectivités montrent que l'intérêt collectif prime sur l'intérêt particulier.

Nous savons pouvoir compter sur vous.

Thierry PRADÈRE, Adrienne RESSAYRE, Nicolas FERÉY, Christine QUENTIN
Élu-e-s *Ensemble pour Bures*

Michel MOUTY,
Président de l'association *Ensemble pour Bures*